



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/ISAR/L.7
6 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et
de publication

Vingtième session

Genève, 29 septembre – 1^{er} octobre 2003

Points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire

CONCLUSIONS CONCERTÉES*

A. Transparence et publication pour la gouvernance d'entreprise

1. Conformément aux mandats qui lui ont été confiés dans le Plan d'action de Bangkok et par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a consacré ses dix-neuvième et vingtième sessions à la double question de la transparence et de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise.

Les faillites d'entreprises qui se sont produites ces dernières années ont gravement ébranlé la confiance des investisseurs, soulignant la nécessité d'améliorer la gouvernance d'entreprise aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Chacun sait que le fait même de publier des informations peut contribuer à améliorer la gouvernance d'entreprise et la transparence. Au cours des débats des dix-neuvième et vingtième sessions, des pays ont

* Adoptées à la séance plénière de clôture de la vingtième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

demandé qu'un guide pratique soit publié sur la gouvernance d'entreprise. L'ISAR a donc prié la CNUCED de publier et de diffuser aussi largement que possible un document sur les prescriptions en matière de transparence et de publication qui illustre les pratiques suivies en matière de gouvernance d'entreprise. Cette publication pourrait aider tous les gouvernements et les autres parties intéressées à définir l'objectif et la portée de la stratégie suivie pour élaborer et améliorer leurs propres directives relatives à l'application des principes internationaux, et à évaluer les entreprises en matière de publication d'informations sur leur gouvernance.

2. L'ISAR a aussi demandé à la CNUCED de continuer d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres orientations pratiques et systèmes d'évaluation en matière de publication pour la gouvernance d'entreprise. Il était particulièrement important d'adapter ces directives et ces systèmes d'évaluation aux besoins des pays en développement et des pays en transition dont le niveau de développement et le contexte socioculturel sont parfois différents. La CNUCED a aussi été priée de constituer des partenariats avec des organisations internationales privées et publiques se souciant de la gouvernance d'entreprise, telles que le Forum mondial sur la gouvernance d'entreprise de la Banque mondiale et de l'OCDE et l'International Corporate Governance Network.

3. L'ISAR a aussi reconnu que les conséquences des récents scandales sur les comptes des entreprises avaient dépassé les frontières nationales. La confiance des actionnaires pourrait être renforcée par des initiatives nationales et internationales. Après avoir examiné les conclusions des études de cas qui avaient notamment porté sur les difficultés à mettre en œuvre les règles de gouvernance d'entreprise, l'ISAR a décidé d'accorder une plus grande attention aux questions pertinentes ou générales de mise en œuvre, notamment l'adéquation et la portée des informations publiées sur la gouvernance d'entreprise et la valeur ajoutée durable que celles-ci apportent.

4. Après avoir examiné les exposés présentés lors du débat sur la transparence et la comptabilité, l'ISAR a décidé de prendre en compte le mandat confié par le Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le processus de développement et sur les relations internationales dans le rapport intitulé «Effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales»

(E/5500/Rev.1/St/ESA/6), publié en 1974. Par exemple, l'ISAR pourrait examiner l'utilité des informations non financières destinées aux utilisateurs intéressés.

B. Communication d'informations concernant l'impact des entreprises sur la société

5. Après avoir examiné le rapport intitulé «Communication d'informations concernant l'impact des entreprises sur la société» (TD/B/COM.2/ISAR/20), l'ISAR a reconnu que les activités des entreprises avaient de larges effets économiques, environnementaux et sociaux – qui n'étaient pas toujours illustrés dans les rapports annuels – sur les divers acteurs. Il a noté aussi que des travaux considérables étaient effectués par divers groupes, notamment la Global Reporting Initiative, pour mettre au point différents indicateurs. Il a décidé que les travaux concernant la publication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises devaient se poursuivre dans le cadre du mandat du Conseil économique et social et des recommandations du Groupe de personnalités. L'ISAR pourrait commencer à examiner les indicateurs existants afin de veiller à ce que les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises soient comparables et ne représentent pas une charge excessive pour les entreprises des pays en développement. Il pourrait aussi prendre en compte les besoins des petites et moyennes entreprises (PME) liés à la publication d'informations dans ce domaine. Le secrétariat de la CNUCED pourrait faire le point sur ces questions à la vingt et unième session de l'ISAR.

C. Activités de suivi relatives à la «Comptabilité des petites et moyennes entreprises»

6. M. David Moore, Président de l'ISAR à sa dix-neuvième session, a rendu brièvement compte de l'évolution des directives proposées pour la «Comptabilité des petites et moyennes entreprises» depuis la dix-neuvième session. Il a indiqué que les directives proposées pour les entreprises du niveau 2 avaient fait l'objet de consultations élargies et que les observations reçues avaient été examinées par le Groupe consultatif. La version finale des directives sur ces entreprises avait été affichée sur le site Web de la CNUCED consacré à l'ISAR après que le Conseil international des normes comptables (IASB) eut donné son accord à l'utilisation de termes figurant dans les normes comptables internationales. Les directives proposées pour les entreprises du niveau 3 faisaient l'objet d'études de cas. Il a été convenu de constituer

des groupes restreints chargés d'examiner i) les modifications apportées aux normes existantes et aux nouvelles normes publiées par l'IASB, ainsi que leurs conséquences éventuelles pour les directives sur les entreprises du niveau 2 publiées par l'ISAR; et ii) les résultats des études réalisées sur le terrain afin de proposer des modifications pertinentes aux directives sur les entreprises du niveau 3. Les représentants du Bangladesh, de la République démocratique du Congo, du Kenya, de la Pologne, du Soudan, de la Thaïlande et de la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe (ECSAFA) se sont déclarés disposés à participer à l'un de ces groupes ou aux deux. Il est aussi convenu que des rapports de suivi pourraient, si nécessaire, être présentés à l'ISAR sur les normes comptables des entreprises des niveaux 2 et 3.

D. Activités de suivi relatives au programme type de formation

7. L'ISAR a prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les prescriptions nationales et internationales concernant la qualification des experts-comptables en coordination avec le Comité directeur et le Comité de l'éducation de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC). Il a aussi demandé au secrétariat d'établir le texte final du programme type de formation et de le diffuser aussi largement que possible.

E. Activités de suivi relatives à la comptabilité environnementale

8. À la suite des exposés présentés sur les activités de suivi entreprises depuis la quinzième session, l'ISAR a recommandé que les travaux sur la comptabilité environnementale et les indicateurs d'efficacité soient portés à l'attention de l'IFAC et soient largement diffusés, notamment par le biais de l'enseignement à distance. La CNUCED a été priée de mener d'autres études de cas concernant l'application des directives sur les indicateurs d'efficacité dans les pays en développement et dans les divers secteurs d'activité. Le cadre et les directives élaborés devraient être ensuite adaptés aux besoins particuliers des PME. La CNUCED devrait coordonner ses travaux sur la publication d'informations avec d'autres parties concernées, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Global Reporting Initiative.